



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

modes de garde

Question au Gouvernement n° 2993

Texte de la question

MESURE EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Nicolas, pour le groupe UMP.

M. Jean-Pierre Nicolas. Monsieur le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille permettre aux parents, particulièrement aux femmes, de concilier harmonieusement vie familiale et vie professionnelle constitue l'une des priorités de la majorité depuis 2002. En ce sens, des mesures déjà très fortes ont été prises : création de la prestation d'accueil du jeune enfant, revalorisation du statut des assistantes maternelles et augmentation considérable du nombre de places de crèche.

Or, monsieur le ministre, vous voulez aller plus loin encore puisque vous avez annoncé hier un plan ambitieux d'accueil de la petite enfance qui vient compléter ces dispositifs. Ce plan vise notamment à offrir une solution de garde, en crèche ou chez une assistante maternelle, aux quelque 240 000 enfants âgés de moins de trois ans, dont les parents ne trouvent pas de solution de garde.

Dans la société française actuelle où le taux d'activité féminin est important et où la natalité est - nous nous en réjouissons - la plus élevée d'Europe continentale, il apparaît en effet essentiel d'offrir une solution de garde à tous les parents qui travaillent ou recherchent un emploi. Dès lors, monsieur le ministre, dans quels délais, et par quels moyens, ce programme ambitieux sera-t-il mis en oeuvre ?

Par ailleurs, les caisses d'allocations familiales jouent un rôle financier essentiel dans le développement de cette offre de garde du jeune enfant : par le biais de la prestation d'accueil du jeune enfant, elles aident en effet les familles à financer les assistantes maternelles. Par le biais du fonds d'action sociale, ensuite, elles aident à financer les investissements des collectivités locales, puis le fonctionnement des structures d'accueil.

Après la décision du Gouvernement, en juillet dernier, d'augmenter de 2,4 milliards d'euros le budget d'action sociale de la CNAF, une nouvelle procédure semble préoccuper certaines collectivités locales qui s'inquiètent d'une diminution de l'aide des caisses d'allocations familiales, notamment dans le cadre des contrats enfance et des contrats temps libre avec les haltes-garderies. Je le constate à Évreux et dans ma circonscription.

Pouvez vous dissiper ces inquiétudes, monsieur le ministre ?

M. Jean-Claude Lenoir. À Évreux !

M. le président. Monsieur Lenoir, il ne s'agit certes pas de votre département, mais c'est un département voisin. *(Sourires.)*

La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille*. Monsieur le député, il est vrai que j'ai eu hier la joie de présenter, à la demande du Premier ministre, un plan Petite enfance, à la fois ambitieux et complet. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Brard. Sans argent !

M. Augustin Bonrepaux. Avec quels moyens ?

M. le président. Monsieur Bonrepaux !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

Ce plan Petite enfance a une ambition, celle de répondre aux besoins des familles, en particulier, vous l'avez dit, aux besoins des femmes. Il s'agit d'augmenter les services aux familles, l'offre de garde, tant il est vrai que

trouver une solution en la matière relève, pour beaucoup, du parcours du combattant.

Nous voulons mettre fin à cette difficulté en agissant dès à présent sur trois leviers : il s'agit d'abord, naturellement, d'augmenter l'offre ; il convient ensuite de diversifier les services d'accueil ; enfin, il est essentiel de maintenir et de renforcer la qualité et la sécurité de l'accueil des enfants de moins de trois ans.

M. Jean-Pierre Brard. Avec quel argent ?

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Cela signifie que nous allons accroître l'effort engagé depuis quatre ans avec la création de 40 000 places de crèches dans les cinq années qui viennent, le recrutement de 20 000 professionnels de la petite enfance, et de 60 000 assistantes maternelles (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*).

M. Augustin Bonrepaux. Mensonge !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Nous allons créer des micro-crèches, des crèches rurales et aussi, c'est très important - et je sais pouvoir compter sur votre soutien à ce sujet - des crèches pour les salariés des très petites entreprises, qui ont tant de mal à accéder à ce type de garde.

M. le président. Merci, monsieur le ministre.

M. Jean-Pierre Brard. Des sous !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Ainsi que vous l'avez souligné, pour cela il faut des moyens. Nous les mobilisons par l'intermédiaire des caisses d'allocations familiales. (*Protestations continues sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*)...

M. Augustin Bonrepaux. C'est faux !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. ... avec le nouveau contrat enfance. Les garanties que nous apportons sont très solides. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*.)

M. le président. Ne vous énervez pas mes chers collègues !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Une collectivité qui devrait payer plus de 22 % pour le financement des crèches, verrait le reste pris en charge par les caisses d'allocations familiales. (*Bruits continus sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*.)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Arrêtez-le !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Bien entendu, tous les anciens contrats resteront en vigueur. (*Brouhaha sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*.)

M. le président. Merci, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. À l'expiration de ce plan, dans cinq ans, il existera une solution de garde pour chaque petit enfant de moins de trois ans dans notre pays. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste*.)

M. Jean-Pierre Brard. Il faut un sacré culot, quand même, pour parler ainsi !

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Nicolas](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2993

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 novembre 2006